VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato — J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, No 90,559 -Succession de Richard J. Fanning.

RESIDENCE A DEUX ETAGES AVEC GRANDS TERRAINS, 1461 RUE ELEONORE,

Ilot Hurst, Garfield et avenue Nashville.

Aussi un Lot de Propriétés Personnelles.

A l'Encan, MARDI, le 18 Janv., 1910, à Midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 90,559 dans l'affaire intitulée succession de Richard J. Fanning, ledit ordre daté et signé du 8 décembre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans cette partie de cela autrefois connu comme Hurstville, dans l'ilet No 56 du plan original de Hurstville, borné par les rues Eléonore, Hurst, Garfield (autrefois Jennat) et l'avenue Nashville, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante-cinq pieds (45) de l'encoignure des rues Eléonore et Garfield, et mesurant cent cinq pieds (105) de face à la rue Eléonore, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Aussi, à la même heure et endroit, un lot d'effets personnels d'après l'inventaire, pour du comptant.

Conditions pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans, et billets portant huit (8 0|0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par lien de vendeur et première hypothèque et les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Busslère Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les taxes de 1910 devant être assumées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) devant être fait au moment de l'adjudication chez

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier.

18 déc—18 19 26—jan 2 9 16 18

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple et Bâtisse en Bois, Contigue,

No 3208 RUE DUMAINE.

Entre les rues N. Rendon et Avenue N. Hagan.—Succession de Joseph Loyacano.
No 81,310—Cour Civile de District—Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur — JEUDI, le 13 janvier 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé daté et signé du 8 décembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans cette partie autrefois connue comme le Faubourg Trémé, désignés comme lots numéros onze et douze, dans l'ilet borné par l'avenue Higgins (autrefois la rue Première), les rues Dumaine, Rendon (autrefois Deuxième) et Ste-Anne, et mesurant comme suit, à savoir: Le lot numéro onze, trente pieds neuf pouces et huit lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, et le lot numéro douze, trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent pieds de profondeur, et bornant partout au lot numéro douze, ledit lot numéro douze étant marqué et désigné par le No 8 de la subdivision faite par Jules Aldige, arpenteur, le 8 mai 1907, et dont plan de subdivision est annexé à l'acte de vente Pelletier, notaire, le 8 mai 1907, et bornant en outre ledit lot numéro douze, le lot numéro neuf, et ayant ledit lot numéro douze, une contenance superficielle de 1,000 pieds carrés.

Conditions—Comptant.

Le cahier de charges et le plan de subdivision sont déposés au bureau du soussigné, où on en prendra connaissance.

2 janv—2 9 16 23 30—fév 3

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.
Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds-Creagh.
No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Franklin, Julie et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chapelle, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, dans les ladit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cet ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, St-Patrick (maintenant Liberté) Julie et St-Pierre (maintenant Franklin), désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chapelle, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite trois (3|4) quart comptant, la balance d'un an (1|4) quart devant être un tiers ou plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur, ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites feront un dépôt de dix (10 0|0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous actes nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. E. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.

4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS. ACTIONS. ACTIONS.

SUCCESSION DE LOUIS J. MESTIER—No 91,684—COUR CIVILE DE DISTRICT. DIVISION C.

A L'ENCAN, JEUDI, le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par BACCICH & DE MONTLUZIN, M. A. Baccich Encanteur, conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé du 23 décembre 1909, par l'Hon. E. K. Skinner, juge dans l'affaire de la succession de Louis J. Mestier No 91,684, Cour Civile de District, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 février 1910, à midi, les actions et bons comme suit—

1 Certificat No 88, une action du fonds capital de la Charles W. Stumpf Piano Company, de valeur au pair de vingt cinq dollars.

2 Certificat No 471, quatre actions du fonds capital de la Carondelet Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

3 Certificat No 438, cinq actions du fonds capital de la Caronde et Canal and Navigation Company, de valeur au pair de cent dollars chacune.

4. Certificat No 28, une action du fonds capital de la Young Men's Gymnastic Club, de valeur au pair de cinquante dollars.

Conditions—Comptant.

M. A. BACCICH, Encanteur.

2 jan—2 9 13

CHARTER

OF THE "AMERICAN FINANCE & INVESTMENT COMPANY".— State of Louisiana, Parish of Orleans.

On this 27th day of the month of July 1909 before me, LYLE SAXON, a Notary public in and for the parish of Orleans, State of Louisiana, personally came and appeared the undersigned parties and declared that they had hereby formed themselves into a corporation for the term of ninety-nine years from this date, under the name of the "American Finance and Investment Company of New Orleans, Ltd.", the domicile whereof shall be in the City of New Orleans, in said State, and the purposes whereof shall be to finance loans in real estate, stocks, bonds and other securities; to borrow and lend money; to buy and sell property, real or personal, to act as trusty in bankruptcy, or as receiver or liquidator of individuals and corporations, or as agent for corporations or individuals; to act as depository; and to guarantee the value of property and accounts.

No Stockholder shall ever be held liable for any of the debts or obligations of said Company, except to the amount that may be due by such stockholder for the unpaid balance of his subscription to the stock of said Company.

Citation and other process shall be served upon the President, and in his absence from the City upon the Secretary. The Capital stock shall be Five Hundred Thousand [$500,000.00] Dollars, divided into shares of One Hundred [$100.00] Dollars each, payable in cash, or its equivalent, and the corporation shall begin business as soon as Three Thousand [$3,000.00] Dollars of the capital stock shall have been subscribed. The affairs of the corporation shall be managed by the Board of Directors composed of five stockholders, the first Board of Directors to hold office for five years, and thereafter to be elected annually, by ballot on the first day of July of each year, or as soon thereafter as possible, each share of stock shall have one vote in all Stockholders meetings' to be cast in person or by proxy. The first Board of Directors will be composed of Gaillier J. Capdevielle, President; Archibald J. Douglas, Vice-President; Francis W. Pike, Secretary and Treasurer; Ernest T. Florance and Philip L. Asher; and succeeding Boards will elect officers from among their number. The charter may be amended or this corporation dissolved by a three-fourths note of the stock represented at a meeting, held after ten days notice in writing, mailed to the stockholders, and in case of dissolution the Board of Directors shall act as liquidators. The Board of Directors will have the power to adopt by laws for the general management of the affairs of the corporation, and can amend same at their pleasure.

Thus done and passed at my office on said date in the presence of competent witnesses who sign hereto with said appearers and me, Notary, after the reading of the whole.

(Original Signed)

FRANK MEHRHOFF,
L. ENNEMOSER,
FRANCIS W. PIKE,
ARCHIBALD J. DOUGLAS,
G. J. CAPDEVIELLE,
ERNEST T. FLORANCE,
PHIL. L. ASHER.
LYLE SAXON,
Notary Public.

I, the undersigned, Recorder of Mortgages for the Parish of Orleans, State of Louisiana, hereby certify that the above and foregoing charter of the "American Finance & Investment Company of New Orleans, Louisiana" was this day recorded in my office in book 950, folio

(Signed) EMILE LEONARD,
Aug. 13, 1909. Deputy Recorder

W. H. Fitzpatrick.

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété dans le Troisième District.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 900-902 RUE MONTEGUT.

Dans l'affaire de Henrietta Dora Smith.

No 90,836—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 18 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 281, borné par les rues Bourgogne, Nord, Rempart, Press et Montégut, désigné par le No 3, d'après un plan dressé par Louis J. Pilié, le 3 décembre 1835 et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors un notaire en cette ville ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds de face à la rue Montégut sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Craps maintenant Bourgogne, ensemble avec toutes les bâtisses sur ledit terrain.

Etant la même propriété acquises par Joseph Smith de Mlle Héloïse Nivete d'après un acte de vente passé pardevant F. D. Chenebert, notaire de cette paroisse, le 3 janvier 1896 et est enrégistré dans le Bureau des transferts de cette Paroisse en le livre 161, folio 138.

Par jugement rendu et signé le 20 juin 1898, dans l'affaire de la succession de Joseph Smith No 56,743 du dossier de la Cour Civile de District enrégistré en le Bureau des transferts, livre 170, folio 691.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois avec deux étages dans le fond connu comme 900-902 rue Montégut, coin Bourgogne, maintenant de chaque côte 6 chambres, cuisine hangar et cabinet.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles pour l'année 1909 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant John Alonso Woodville, notaire.

Carsten E. Torjusen & Woodville & Woodville, avocats pour l'administration.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Ford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,329—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Ford, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

E. M. Stafford, avocat.

29 déc—2 2 jan 2 7

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CANDIS FINS

Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais,

MEUBLES DE BUREAU ET AUTRES MEUBLES.

MILLER-ELMER MANUFACTURING CO., LTD., vs ROLLING AICKLIN CO., LTD.

No 91,834, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. "A".

PAR LOUIS C. SPEAR & Co.—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 825 rue Union, il sera vendu, à l'enchère publique, LUNDI, le 17 janvier 1910 à 10:30 heures A. M., au No 508 rue du Camp, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 4 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles ci-après décrits, à savoir:

1 Lot de Candis de choix.

1 Lot de meubles de bureau et installations.

3 Mulets, 2 chevaux.

2 Wagons à ressorts.

2 Buggies.

1 Lot de harnais.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant faire un dépôt raisonnable sur leurs achats au moment de l'adjudication.

5 janv—5 11 17

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 18 JANVIER 1910.

Succession de Philippina Pitz, veuve par premier mariage de Louis Duckert, et épouse par deuxième mariage de Vincent Schwankart.

No 90,876, Cour Civile de District, Division "A".

LE COTTAGE DOUBLE, Nos 625-27 RUE ESPAGNE, entre les rues Royale et Chartres, dans l'ilet borné par St-Roch.

LE MAGASIN ET RESIDENCE, Nos 1601 ET 1603 RUE MANDEVILLE, coin Claiborne.

LE COTTAGE SIMPLE, No 1605 RUE MANDEVILLE, entre les rues Claiborne et Derbigny.

LE COTTAGE SIMPLE, No 2317 RUE N. CLAIBORNE, entre les rues Mandeville et Espagne.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à Midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. Par ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, daté et signé du 13 décembre 1909, et à moi adressé, j'offrirai en vente MARDI, le 18 janvier 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 149, borné par les rues Espagne, Royale, Chartres et St Roch, désigné par le No cinq sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, daté du 27 janvier 1835, ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Espagne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après lequel ledit lot A formant l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant trente trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Mandeville, la même largeur dans le fond sur profondeur et façade à la rue Claiborne de cent deux pieds quatre pouces quatre lignes entre lignes parallèles et est connu par les Nos municipaux 1601-03 rue Mandeville.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre B sur ledit plan ci-dessus référé ou certificat de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, d'après cela ledit lot B commence à une distance de trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne et mesurant trente pieds neuf pouces et une ligne à la rue Mandeville sur cent deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Claiborne et contigus au lot A ci-dessus décrit; dela trente trois pieds deux pouces et quatre lignes sur une ligne s'étendant à la rue Claiborne et dans le fond du dit lot A; de à deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Claiborne sur cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Derbigny et mesurant soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes en largeur dans le fond, sur la ligne le divisant du dit lot B, du lot C, et est composé de la plus grande portion du lot original No 24, et une petite étendue du lot original No Un, et les améliorations ci-dessus sont connues par le No municipal 1605 rue Mandeville.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, désigné par la lettre C sur ledit plan ou certificat ci-dessus référé de subdivision dressé par George de Armas, voyer et ingénieur civil, sous la date du 14 octobre 1909, et d'après lequel ledit lot C commence à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Mandeville et Claiborne, et mesurant dix-neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Claiborne, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes égales et parallèles, et est composé de la portion du fond des lots originaux 1 et 24 et est connu par le numéro municipal 2317 rue Claiborne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur. La balance s'il y en a, en un ou deux ans de crédit garanti par des billets hypothécaires du vendeur, et toutes les clauses de sécurité, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique, et ledit acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent pour lier l'acte de vente, et que les actes de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
442 Bâtisse Audubon.

T. B. Walker, avocat.

16 déc—16 19 26—jan 2 9 16 18

Freed & Co.

Succession de John J. O'Conner.
No 81,435—Cour Civile de District, Division E, paroisse d'Orléans.

La Résidence Simple en Bois à Deux Etages, No 823 Rue Delachaise.

Entre les rues Laurel et Annonciation.

A l'Encan, MERCREDI, le 2 Février 1910, à midi.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, à notre bureau, 838 rue Gravier.—En vertu de et conformément à un ordre signé du 28 décembre 1909 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Delachaise, l'avenue Louisiana et la rue Laurel, mesurant 26 pieds 10 pouces de face à la rue Delachaise sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprenant une partie du lot de terre original désigné par le No 24 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 27 janvier 1848 et déposé comme plan No 13 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire. Les améliorations qui s'y trouvent étant connues par le numéro municipal 823 rue Delachaise.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

H. W. Robertson, avocat.

2 jan—2 9 16 23 30—fev 2

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Louise Salles

No 91,490- Cour Civile de District.

LUNDI, 10 Janvier, 1910,

A 11:30 A. M., sur les lieux, No 619 rue Royale,

Articles de Ménage et Meubles, etc.

Spécial—Bagues et Boucles d'Oreilles en Diamant.

Conditions—Comptant.

GEO. ST. PAUL, Encanteur,
317 rue Carondelet.

Oscar Schrieber, Esq., Avocat.

31 déc—31—jan 2 9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Michael O'Keefe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 92,004—Division A—Attendu que Mme Ida J. O'Keefe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael O'Keefe, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — J. Zach. Spearing, avocat.

1er jan—1 5 10

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@225
Bons chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@225
Mulets pour habitations sucrières	150@175
Mulets ordinaires	85@110

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

LE FONDS DE MAGASIN ENTIER

Consistant en Chevaux, Mulets, Wagons, Harnais, 1 Coffre-fort en fer, Eventails électriques, Bouteilles, Barils, Boîtes, Filtres, Rempaisseurs, etc. Machines et tout ce qui appartient pour mettre en bouteilles Sirops et Essences Meubles de Bureau, etc.

Antoony Vizard vs "Channell Bottling Company",

No 91,586—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 7 janvier 1910 à 11 heures a. m., sur les lieux 431 rue Notre Dame, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 décembre et signé du 22 décembre 1909, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le fonds de magasin entier de la "Channell Bottling Company", le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

26 déc—26—jan 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme L. J. SCHNEIDER.

No 91,550—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI, 11 JANVIER 1910,

à midi, à la Bourse d'encan des immeubles, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, daté du 10 décembre 1909, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terra avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Rempart, Dryades et Quatrième, désignée comme carré No 275; ladite terre est désignée par le No Quatre et partie de Cinq et mesure vingt sept pieds six pouces plus ou moins de face à la rue Washington, sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, et annexé à un acte passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 31 juillet 1871, les bâtisses sur ladite terre portent le vieux No 307 de la rue Washington.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en font partie, situé dans les carré et district décrits en premier lieu, désigné comme partie du No cinq sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, annexé à un acte pardevant Jas Fahey, ancien notaire, le 31 juillet 1876, mesurant d'après ledit plan vingt-huit pieds un pouce une ligne plus ou moins de façade rue Washington sur cent vingt neuf pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages, tout ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philippe, Laurent et White ou Bassin, désigné par le No quinze et mesurant vingt-neuf pieds trois pouces et trois lignes et un quart de face rue Jackson sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt que la défunte avait ou pouvait avoir dans une allée à l'arrière de ladite propriété, dix pieds de largeur et ouvrant rue White.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et White; ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces sept lignes et demie de face à la rue Jackson, sur cent quatre pieds de profondeur et de façade rue Laurent, formant un des coins des rues Jackson et Laurent, d'après un plan de Adolph Knell, architecte, daté du 7 juin 1852 et déposé en l'étude de W. N. Peters, ancien notaire de cette ville.

5° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White (ou Bassin), désigné par le No seize, et mesure vingt neuf pieds, trois pouces, trois lignes un quart de face rue Jackson, sur une profondeur de cent quarante pieds, ensemble avec tout droit, titre, part ou intérêt appartenant ou ayant pu appartenir à la succession de la défunte dans une allée à l'arrière de ladite propriété, de dix pieds de largeur, ouvrant rue White.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous droits passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré No 260 borné par les rues Jackson, White, Rempart (anciennement Laurent) et Joséphine, d'après un plan de J. A. Pueyo, architecte, daté du 28 novembre 1845, et déposé en l'étude de A. Chizpelle, ancien notaire; ledit terrain forme le coin des rues Jackson et White, et mesure trente-et-un pieds six pouces et quatre lignes de face rue Jackson sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue White.

7° Une portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, passages, privilèges, servitudes avantages et ce qui y appartient ou en fait partie, située dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Jackson, Philip, Laurent et White (ou Bassin), désigné par le No sept sur un plan de De Pouilly, voyer, daté de janvier 1835, et mesure trente-un pieds de face avenue Jackson sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, passages, privilèges et avantages y appartenant ou en faisant partie situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et Dryades (anciennement Carroll), désigné par le No Sept sur un plan de L. Surgi, voyer, daté de juin 1846, déposé en l'étude de L. R. Kenny, alors notaire, en la paroisse de Jefferson et cet Etat. Ledit terrain mesure trente-un pieds six pouces et six huitièmes de pouce de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds deux pouces et deux huitièmes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

AUSSI

UN LOT DE MEUBLES CONSISTANT D'UN DIVAN ET D'UN LINOLEUM.

Conditions—Pour les meubles — Comptant.

Pour les immeubles—Un tiers ou plus comptant à l'option de ou des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à crédit de un et deux ans, garanti par des billets hypothécaires au vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; les taxes d'Etat de 1909 et toutes les taxes subséquentes d'Etat et de ville seront payées par le ou les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication; le ou les acquéreurs paieront tous les certificats exigés et seront attachés aux actes de vente. Les loyers ne seront dûs aux acquéreurs qu'à partir de la date de la signature de l'acte de transfert; 10 pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais des acquéreurs.

11 déc—11 12 19 26—jan 2 9 11

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de Commerce de Valeur, 818 rue Chartres, coin Madison,

Occupé pendant des années comme salon de liqueurs et maison de logement, près du Marché Français et de maisons de commerce prospères dans ce quartier.

Succession de John Balovich.

No 91,102—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère, MARDI, le 11 janvier 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 7 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro un du carré d'ilet borné par les rues Ste Anne, Madison, Decatur (ci-devant Levée) et Chartres, sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 20 septembre 1857, annexé à l'inventaire de la succession de François Dusuau de la Croix, fait par T. Guyot, notaire en cette ville, le 30 septembre 1857, lequel terrain forme le coin des rues Chartres et Madison, et mesurant vingt-deux (22) pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes de façade rue de Chartres sur soixante-quinze (75) pieds deux (2) pouces de profondeur et façade rue Madison.

Les améliorations se composent de la bâtisse en briques à trois étages avec attic, 818 rue de Chartres, près Madison, contenant buvette, cuisine et huit chambres habitables, bâtisse toujours occupée comme un salon de liqueurs et maison de logement en activité.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un an à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur ainsi que privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acheteur et la police d'assurance transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1909, et fera un dépôt au moment de l'adjudication de dix pour cent du prix de l'achat entre les mains de l'encanteur. L'acte de vente pardevant Ben J. Daly, notaire.

9 déc 9 12 19 26—jan 2 9 11

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion pour Cottages dans le Premier District.

Personnes qui cherchent des "Homes" Placeurs et Spéculateurs, Attention!

Cottage Double 2649-51 rue Gravier, près de la rue Broad.

Aussi—Cottage Simple, 3018 rue Thalie, entre les rues Claiborne et Derbigny.

JEUDI le 13 janvier 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

IN RESUCCESSION DE AMOS HINKSON

No 88 461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. D.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 585, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Broad et Dorgenois, ledit lot est désigné par le No 26, s